

COMMUNE DE SCHOENAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021 Sous la présidence de M. BUTSCHA Michel

Présents : BUTSCHA Michel, NAAS Laurent, CHAPOT Philippe, WIEDEMANN Patricia, GUTMANN Séverine, HUCK Cindy, KOEBEL Florence, KUHN Matthieu, LEONHART Jean-Pierre, SCHMITT Anne, SCHMITT Roland, TOUSCH Jean-Jacques, WEIBEL Laetitia, WEIBEL Rémy.

Absent(s) excusé(s) : ZIMMERER Philippe (procuration : Laetitia WEIBEL).

1) Approbation de la séance du 15 décembre

La séance du 15 décembre 2020 est approuvée à l'unanimité.

2) Présentation de l'avancée du projet de mise en accessibilité de la mairie et approbation du plan de financement

Le maire présente l'avancée du projet aux conseillers municipaux. La version présentée par l'architecte supprime l'espace de retournement dans l'ascenseur, ce qui permet de gagner de la place.

Au rez-de-chaussée, une pièce de 27 m² qui pourrait servir de bureau ou de salle de réunion sera créée ainsi qu'un espace comprenant des toilettes et une douche. Le passage vers l'ascenseur se fera par les toilettes actuelles qui seront supprimées en partie. Un cheminement sera créé de façon à faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite. A l'étage, il est prévu la création d'une cuisine d'environ 17 m², d'un espace de rangement de 8 m² et d'une toilette. Les différentes fenêtres permettront d'avoir une luminosité naturelle importante au sein de l'extension orienté au nord.

Suite à la consultation des entreprises pour le contrôle technique (CT), la coordination SPS et le bureau d'étude structure, par l'architecte, le maire présente les différentes offres reçues.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les offres des entreprises suivantes :

- Gettec pour le bureau d'étude structure
- Apave pour le contrôle technique
- Apave pour la coordination SPS

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 217 682 € HT, pour financer une partie de ces travaux, la commune sollicite la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), un fonds de subvention étatique.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT : MISE EN ACCESSIBILITE MAIRIE

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
Aides publiques				
Etat : DSIL	87 073 €	26/02/2021		40,00%
S/T subventions publiques	87 073 €			40,00%
Participation du maître d'ouvrage				0,00%
Autofinancement				0,00%
Emprunt	130 609 €			60,00%
Sous total maître d'ouvrage	130 609 €			60,00%
TOTAL HT	217 682 €			100,00%
TOTAL TTC	261 218 €			

3) Présentation de l'avancée du projet de création de vestiaires pour le club house et approbation du plan de financement

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 319 746 € HT, pour financer une partie de ces travaux, la commune sollicite les institutions suivantes pour le versement d'une subvention :

- L'Etat pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- La Région Grand Est au titre du fonds de soutien aux services de proximité
- La Collectivité Européenne d'Alsace
- Le district d'Alsace de football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur

PLAN DE FINANCEMENT : CREATION DE VESTIAIRES POUR LE CLUB HOUSE ET D'UN LOCAL TECHNIQUE

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
Aides publiques				
Etat : DETR	63 949 €	26/02/2021		20,00%
FAFA	10 000 €	10/12/2021		3,13%
Région	31 974 €	26/02/2021		10,00%
Département	31 974 €	En cours		10,00%
S/T subventions publiques	137 897 €			43,13%
Participation du maître d'ouvrage				
Autofinancement				0
Emprunt	181 849 €			56,87
Sous total maître d'ouvrage	181 849 €			56,87%
TOTAL HT	319 746 €			100,00%
TOTAL TTC	383 695 €			

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement.

Par ailleurs et suite à la consultation des entreprises pour le contrôle technique (CT), la coordination SPS et les bureaux d'études structure et fluides par l'architecte, le maire présente les différentes offres reçues.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les offres des entreprises suivantes :

- Gettec pour le bureau d'étude structure
- Louvet pour le bureau fluides
- Apave pour le contrôle technique
- Apave pour la coordination SPS

4) Approbation du plan de financement de la maison communale

Le maire présente le coût prévisionnel des travaux de la maison communale qui s'élève à 387 886,26 € HT. Pour financer une partie de ces travaux, la commune sollicite les institutions suivantes pour le versement d'une subvention :

- L'Etat pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- La région Grand Est au titre du fonds européen FEADER
- La région Grand Est au titre du fonds de soutien aux services de proximité et du fonds Climaxion
- La Collectivité Européenne d'Alsace

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement.

PLAN DE FINANCEMENT : RENOVATION DE LA MAISON COMMUNALE ET AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC				
Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Aides publiques				
Union Européenne: FEADER	38 788 €	17/01/2021		10,00%
Etat : DSIL Part exceptionnel	77 576 €	26/02/2020		20,00%
Région: fonds de soutien services de proximité	38 788 €	15/11/2020		10,00%
Collectivité Européenne d'Alsace	38 788 €	En cours		10,00%
ADEME (Climaxion)	10 000 €	01/09/2019		2,58%
S/T subventions publiques	203 940 €			52,58%
Participation du maître d'ouvrage				0,00%
Autofinancement	183 946 €			47,42%
Emprunt	0 €			0,00%
Sous total maître d'ouvrage	183 946 €			47,42%
TOTAL HT	387 886 €			100,00%
TOTAL TTC	465 464 €			

5) Déploiement d'un centre de vaccination au sein de la CCRM

Des discussions sont en cours sur la possibilité d'installer un centre de vaccination sur le territoire intercommunal. L'Etat va aussi s'appuyer sur les communautés de communes pour densifier le maillage des centres de vaccination au niveau national. Ce centre pourrait être installé à la salle des fêtes Marckolsheim par la Communauté de Communes. La vaccination serait alors pratiquée 6 jours par semaine. Il reste à organiser l'accueil des patients et à mobiliser les équipes médicales qui se relayeront. Un encadrement des flux des personnes doit aussi être mis en place. Il se fera sur la base du volontariat et par la mise à disposition de personnel par les communes de la collectivité.

6) Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à engager des dépenses d'investissements jusqu'au vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020, soit 177 375 €.

7) Présentation des travaux d'aménagement de la digue Tulla (partie Nord)

Le maire présente le devis réalisé par l'entreprise Jehl pour l'aménagement de la piste cyclable sur la digue Tulla nord et entre la station d'épuration et la digue. Le devis s'élève à 34 235 € HT.

Ces aménagements permettront de créer un sentier en boucle pour piétons et vélos. Le parcours longerait le lac, passerait dans la forêt domaniale puis reviendrait vers le village par la station d'épuration.

Ce sentier aura une vocation pédagogique puisqu'il est prévu d'installer des panneaux explicatifs sur le patrimoine naturel (lac, forêt) et historique (digue Tulla, bornes Rheinmark).

Le maire explique que ces montants sont une première estimation et des contacts seront pris avec la région, le SDEA et l'agence de l'eau pour affiner le projet et pour solliciter d'éventuelles subventions.

8) Contrat de prestation pour l'aide aux travaux d'aménagement extérieur et forestier

De nombreux petits travaux en extérieur sont à prévoir cet hiver sur le ban communal (élagage sur la Digue et en bordure de forêt, branches et arbres dans la rivière, travaux de clôture). Les fortes chutes de neige ont aussi provoqué beaucoup de chutes d'arbres. Au vu de la diversité et de l'importance de ces tâches il apparaît nécessaire que l'employé communal puisse se faire aider pour mener à bien ces nombreux travaux. Par ailleurs, la présence de deux personnes permettra d'améliorer leur propre sécurité, notamment en cas d'accident.

Au vu de l'importance des travaux et pour apporter une aide à l'employé communal, le conseil municipal, à l'exception du maire qui ne participe pas au vote, décide de faire appel à Victor Butscha pour des prestations ponctuelles jusqu'au printemps.

9) Divers et communiqués

- **Concours de dessin**

Patricia Wiedemann présente le résultat du concours de dessin dont les vainqueurs sont :

- Sohen Weibel pour la catégorie 4-6 ans
- Célia Kunzmann pour la catégorie 7-9 ans
- Romane Rieg pour la catégorie 10-12 ans

Un lot sera remis à tous les participants.

- **Alarmes salle des fêtes**

Le maire présente le devis de l'entreprise Sécurité concept pour le remplacement des alarmes actuelles et la mise en place d'un système de badge à la salle des fêtes. Le devis d'un montant de 1833 € HT est approuvé, à l'unanimité, par le conseil municipal.

- **Travaux de peinture à la salle des fêtes**

Patricia Wiedemann informe le conseil municipal que l'entreprise Crovisier interviendra fin février pour les travaux de peinture.

- **Achat de terrain au lieu-dit du Brucksender**

Le conseil municipal échange sur l'opportunité d'acquérir un terrain au lieu-dit du Brucksender, proche du camping, appartenant à M. Bernard Gérard.

- **Coupure de courant du 15 et 16 janvier 2021**

Un débriefing de cette situation de crise a été réalisé avec le conseil municipal. Si tout est rentré dans l'ordre samedi vers 15 heures, les 36 heures de panne ont mis la population à l'épreuve. Une réflexion doit se faire pour mieux relayer les informations aux villageois. Illiwap a montré son intérêt mais ce canal d'information ne touche pas tous les habitants. D'autre part l'acquisition d'un groupe électrogène au niveau de la mairie se justifiera pour assurer l'alimentation électrique minimale d'un PC de crise.

Michel BUTSCHA

Le Maire